

33570

Envoyé en préfecture le 25/05/2022

Reçu en préfecture le 25/05/2022

Affiché le

SLO

ID : 033-213303860-20220519-2782022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt deux

Le dix neuf mai à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT - CIBARD

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal AMOREAU, Maire.

Date de convocation : 13/05/2021

Date d'affichage : 13/05/2021

Présents : Mmes FOREST Nathalie, PETIT Josiane, AUTHIER Brigitte et Mrs AMOREAU Pascal, BESSOU Lucien, DUGRAND Patrick, GARACH Henri, DELPY Fabien, PIMBERT Éric.

Excusé : M. BLONDET Nicolas (a donné pouvoir à Mr PIMBERT Éric)

Secrétaire de séance : Mme PETIT Josiane

En exercice : 10

Présents : 09

Votants : 09

Absent : 00

Excusé : 01

N° 27-2022

**OBJET : DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS
D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE À TEMPS
NON COMPLET**

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- Vu le décret n° 2016-604 du 12/05/2016 portant échelonnement indiciaire applicable aux Catégorie C ;
- Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
- Vu notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à temps non complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- ledit poste est créé pour une durée hebdomadaire de **17 heures 30** à compter du **01/06/2022** ;
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune


** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 25/05/2022
Reçu en préfecture le 25/05/2022
Affiché le 
ID : 033-213303860-20220519-2782022-DE

Le Maire
Pascal AMOREAU

